

Le 6 avril 2020.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 6 avril 2020, à 19h30, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Luc Lavigne sur place ;
Mesdames Roseline Boucher et Nancy Delisle ainsi que Monsieur Jean-Marie Poulin par visioconférence ;
Monsieur Michel Roy par téléphone ;
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard, qui est sur place également.

Madame Lise Nolette est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, est sur place et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Geneviève Boutin, chargée de projet, est également présente sur place pour aider aux communications.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à **huis clos** et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer soit en personne, par visioconférence ou téléphone ;

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour, complété par quelques sujets supplémentaires.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 2 mars 2020 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste fournie par la secrétaire :

MRC Arthabaska	2 ^e vers. quote-part	2 561,00 \$
Signalisation Lévis	arrêt + poteaux	166,89
Service entraide Hauts Reliefs	tel que budgété	500,00
Vivaco	vadrouille c.c.	9,59
Petite caisse	correcteur	8,50
CSST	cotisation	84,59
Régie inter. Incendie 3 Monts	1 ^{er} vers. quote-part	9 492,58
Vivaco	pelle	26,38
....	ampoule garage	6,25
Energies Sonic	diesel	2 333,11
CRSBP	livres perdus biblio.	41,90
Christiane Leblanc	inc. 1 sem. vacances	1 933,74
Mario St-Cyr	all. dép. avril	300,00
....	loc. mach. mars	550,00
Gilles Leblanc	c.c. mars	100,00
Alain René	fact. + surveillance internet	560,51
Gesterra	transport mat. résiduelle avril	3 685,55
....	traitement matières mars	1 208,61
Postes Canada	100 timbres	105,78
Rogers	2 cellulaires	76,01
Buropro	matériel rép. photocopieur couleur	378,22
Alain	réparation	103,48
Petite caisse	timbres	14,55
Vivaco	nettoyant c.c.	12,40
Ville de Victoriaville	½ entente loisirs	1 800,21
Hydro Québec	entrepôt	41,48
....	garage	1 392,59
....	usine	442,48
....	c.c.	1 060,47
....	terrain jeux	618,55
Vivaco	piquets	32,74
Croix-Rouge Canadienne	entente 2020	170,00
CRSBP	étiquettes biblio.	44,84
Comité Récréatif NDH	remboursement assurance vol	285,15
Service d'entraide Hauts-Reliefs	727,10
Gilles Leblanc installation porte	45,00
Télébec	usine	97,68
MRC Arthabaska	inspecteur régional 1 ^{er} oct. au 31 déc. 19	2 644,41
Techni-Consultant	assistance annuelle 25%	847,95
Receveur Général Canada		1 249,82
Ministère du Revenu	janvier, février, mars	8 504,06
Auger BC Sécurité	inspection alarme c.c.	329,69
.... garage	317,91
Coop. Solidarité NDH	aide financière budgété	3 000,00
Postes Canada	circulaires	65,25
Eurofins		240,88
Gesterra	vidange fosse (repayé)	342,17
Sogetel	garage	33,30
....	c.c.	69,89
....	bureau	70,16
....	internet	413,91
Hydro Québec	éclairage	230,21
Brico Béton Vibré	loc. mach. fossés	195,45
Geneviève Boutin	micro/hauts parleurs c.c.	71,12
Mario St-Cyr	bac noir terrain jeux	75,82
	Total	49 719,93 \$

+ salaire des employés : 7 133,53 \$

01-04-20 TAUX D'INTÉRÊT 0% JUSQU'EN SEPTEMBRE 2020

Attendu que le règlement numéro 406 de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fixant les taxes et tarifs pour 2020 ainsi que les conditions de perception prévoit que «à compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 12%» ;

Attendu que l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre, par résolution ;

Attendu que les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables **dans le besoin** en diminuant le taux d'intérêt :

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance, etc. exigibles **pour l'année courante** et impayés à ce jour soit de 0% par an ;

Que ce taux soit maintenu jusqu'au 1^{er} septembre 2020 et réévalué ensuite selon l'évolution de la situation de la COVID-19 ;

La municipalité compte sur la collaboration des contribuables qui ne se trouvent pas dans une situation précaire pour qu'ils paient leur dû tel qu'initialement prévu.

La municipalité recevra un montant de 21 600 \$ pour élaborer un programme de soutien en prévention de la criminalité.

02-04-20 FONDS ARTHABASKIEN POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer l'entente avec la MRC d'Arthabaska pour le fonds arthabaskien pour notre bibliothèque au montant de 1 000 \$.

Nous avons reçu un montant de 18 194,94 \$ pour la collecte sélective 2019 de Recyc-Québec.

03-04-20 RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge Canadienne pour 2020, au montant de 170 \$.

04-04-20 BUDGET AIDE ALIMENTAIRE POUR NOS RÉSIDENTS

Attendu la présente situation de confinement à cause de la Covid-19 ;

Attendu que certains citoyens pourraient perdre leur emploi ;

Attendu que des familles pourraient avoir besoin de soutien alimentaire ;

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité dégage un montant de 1 000 \$ à même la péréquation et la dotation spéciale de fonctionnement du ministère des Affaires municipales budgétée, pour que la Coop de Solidarité puisse faire certains mets qui seront distribués gratuitement aux personnes dans le besoin qui en feront la demande.

05-04-20 RÉSOLUTION ENTÉRINER FERMETURE BUREAU MUNICIPAL À LA POPULATION

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision de fermer le bureau municipal à la population à partir du 17 mars 2020.

06-04-20 RÉSOLUTION 2^E PAIEMENT AIDE FINANCIÈRE COOP SOLIDARITÉ

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le deuxième versement de l'aide financière budgétée pour la Coop de Solidarité au montant de 3 000 \$,

Le bureau municipal sera fermé du 9 au 20 avril, vacances de la directrice générale.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Roseline Boucher pro-maire pour les mois de mai, juin et juillet 2020.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de poste suivants :

- Electricité garage au poste entretien bâtisse
- Alarme garage au poste entretien bâtisse
- Redevance sablière au poste revenus sablière (surplus)

07-04-20 PRIX JEUNESSE MRC ARTHABASKA

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite à un tirage au sort, Manna Singh soit la candidate de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour le prix jeunesse 2020 de la MRC d'Arthabaska.

Madame Geneviève Boutin, chargée de projet, travaillera de concert avec la MRC d'Arthabaska au développement du contenu d'un *Guide des techniciens en loisir*.

Cours sur l'eau potable : interrompus pour l'instant.

08-04-20 RENONCIATION DE LA RÉMUNÉRATION AUX ÉLUS

Attendu qu'en vertu du programme fédéral de Prestation canadienne d'urgence, une personne est, ou prévoit être, sans revenu d'emploi ou de travail indépendant pendant quatorze (14) jours consécutifs au cours de la période initiale de quatre semaines et pour les périodes de prestations suivantes, ils s'attendent à ne pas toucher de revenu d'emploi ou de travail indépendant ;

Attendu que des représentations sont actuellement en cours par la FQM concernant la modification des règles de ce programme, afin de permettre aux élus municipaux de siéger sans perte complète de cette prestation ;

Attendu qu'à ce jour le programme s'applique dans sa forme actuelle ;

En conséquence, il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'advenant le cas où le programme ne soit pas modifié, Mme Boucher et M. Lavigne mentionnent renoncer, avec l'accord du Conseil, à leur rémunération d'élus pendant la période où le programme canadien sera en vigueur.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h23)

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle
Seconder par M. Michel Roy

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

